

ANZEX

INTELLUB
2021
MUNICIPAL

Numéro 27

Le mot du Maire

Comme le dit la chanson « et ça continue encore et encore..... », nous sommes toujours masqués et poing en avant pour se saluer.

Exit la vie sociale libre et sans contrainte. Pensons gestes barrière, vaccination, en résumé protection pour soi mais aussi pour respecter les autres.

Au delà des contraintes physiques, nous avons les contraintes administratives dont l'Etat nous assomme. L'ère du tout numérique frappe sérieusement à la porte et en droite ligne un fait sera à considérer, celui de l'augmentation du temps de travail pour la secrétaire de Mairie. Un constat flagrant, la complexification des procédures demande bien plus de temps opérationnel que l'ère du papier-crayon.

Nous continuons cependant à avancer et les investissements prévus se réalisent où sont en attente de la disponibilité des entreprises.

- L'adressage va se finaliser sous peu.
- En voirie :
 - apport de calcaire sur le chemin de Reille mis en place par l'Employé communal aidé des Riverains dont nous saluons le bénévolat (507 €)
 - la route de Capitayne a été refaite (23.088 €)
- Le **défibillateur** est mis en place à la Mairie pour satisfaire à l'obligation d'en posséder un aux abords d'un établissement recevant du Public (ERP) (1.800 €)
- Changement des **ordinateurs** au secrétariat vu la non-compatibilité des précédents avec les nouveautés imposées (2.126 €). Il en est de même pour le **copieur** que nous venons de renouveler sous la forme d'une location forfaitaire par trimestre.
- En attente : mise en place de deux **poteaux incendie** (8. 663€), rénovation de deux toitures à l'église (au dessus du porche et au presbytère (7.472 €) et élagage d'arbres (3.050 €).



Investissements prévisionnels pour 2022 :

- ✚ mise en place d'une rampe d'accès handicap pour l'église,
- ✚ redorer les lettres sur le Monument aux Morts,

- ✦ réfection de la voie entre le cimetière et la salle des fêtes, agrandissement du columbarium.

Etudes à mener :

- Pour le cimetière, son agrandissement est à prévoir, donc achat de terrain. Les mises en place d'un ossuaire et d'un caveau d'attente deviennent inéluctables.



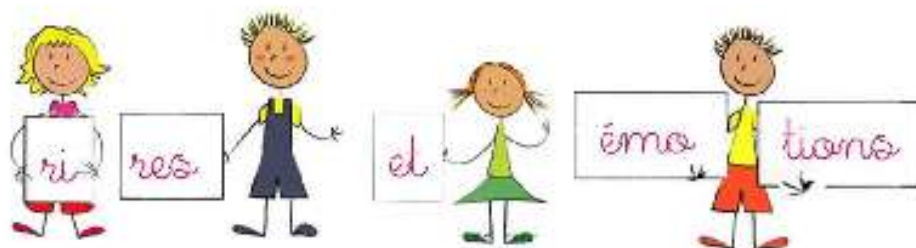
- Pour la défense incendie que les communes ont l'obligation d'implanter dans les zones constructibles, mise en place de bache-réservoir vu que nous ne pouvons installer partout des poteaux incendie sur le réseau d'eau (la petitesse des tuyaux n'offre pas le débit exigé).

Si j'évoque les lignes d'investissement, je n'énumère pas les contraintes financières obligatoires qu'une Commune doit assumer pour son fonctionnement. Si cela continue, les excédents pour pouvoir investir s'amenuiseront et la réponse de l'Etat est invariable : regrouper les petites communes au sein d'une commune-nouvelle.

**Je veux signaler les dégradations volontaires
commises cet été sur le bâtiment de la salle des Fêtes-Mairie.
Qu'a donc pu faire cet édifice pour être sanctionné par du
vandalisme ? Il n'agresse personne en paroles ou en gestes,
alors laissons-le en paix !!!**

Cette année, le Noël communal des enfants a eu lieu le 19 Décembre en respectant le protocole sanitaire, mais

après le spectacle, le traditionnel goûter a été remplacé par un goûter à emporter.



Nous rendrons visite à nos Aînés en restant, comme l'an passé, sur le pas de leur porte et en étant masqués (fini les bisous).

Je termine ce petit mot en souhaitant la
bienvenue aux nouveaux Anzexois(es) en se
félicitant de partager avec eux la vivifiante
campagne dans laquelle nous vivons.

*Les Membres du Conseil Municipal et du Personnel
communal se joignent à moi pour vous
présenter nos meilleurs vœux.*



Que 2022 vous apporte Santé, Joie, prospérité...

Josiane Chopis



SAMEDI 22 JANVIER 2022

Madame le Maire et les Conseillers Municipaux sont heureux de vous inviter pour fêter le nouvel an en partageant le pot de l'amitié.

Rendez-vous
à la salle des fêtes
à 17h00

MAIRIE

La mairie est ouverte
les lundis et jeudis de :
10h à 12h30
et de
14h à 17h30



Téléphone : 05.53.93.11.81

Courriel : communeanzex@wanadoo.fr

Vos formalités administratives

Depuis 2017 il n'est plus possible de faire une demande de carte d'identité dans les petites communes.

Les cartes grises et permis de conduire ne peuvent être demandés que par internet.

Pour tout renseignement vous avez à disposition un site très bien fait :

service-public.fr

Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez nous contacter aux heures d'ouverture de la mairie.

info



La commune cède
gracieusement,
un photocopieur
noir et blanc.
Si vous êtes intéressé,
demander à la mairie.



LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :

Le prix de la location de la salle pour le week-end est fixé à :

100 € pour les habitants de la commune,
200 € pour les personnes hors commune.



Vous pouvez disposer gratuitement de bancs et de tables sur tréteaux.
Une seule formalité : un chèque de caution de 50 € vous sera demandé.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

A graphic illustration featuring a young man and a young woman in the foreground. The man has dark hair and is wearing an orange jacket over a red shirt. The woman has dark skin and curly hair, wearing a purple top. In the background, there are faint outlines of other people and a classical building. To the right, there are three logos: the JDC logo (Jeune Défense Citoyenne), the 'OBJECTIF CITOYEN' logo with the tagline 'LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ', and the logo of the 'MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS'.

Votre recensement doit avoir lieu entre vos 16 ans et 16 ans et 3 mois.

Il vous permet d'obtenir votre attestation de recensement qui vous sera demandée lors de vos inscriptions aux examens et concours, au permis de conduire.

Internet et Communication

Le site de la commune est construit et est en cours de « remplissage ».

C'est un travail de longue haleine, il y a beaucoup de choses à mettre... il faut du temps mais c'est en bonne voie.



On devrait pouvoir le rendre visible prochainement.

Je tiens à remercier les professionnels et associations qui ont répondu à nos sollicitations pour que nous puissions les publier de façon plus personnalisée sur ce site.

Bien vivre à Anzex

Le logo est en sommeil mais reste toujours d'actualité.

Claude Sebban
s'était énormément investi dans ce projet, il nous fallait prendre un peu de recul. Dès que le site sera fonctionnel, nous nous y remettrons d'arrache-pied.

Quelque chose sera organisé pour remercier tous ceux qui ont répondu à notre appel pour participer à ce projet. Toutes les œuvres individuelles seront présentées.

Un petit geste pour préserver la nature

LES ENCOMBRANTS

Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie de Casteljaloux afin d'éviter les dépôts sauvages.

Horaires d'ouverture de la déchetterie:

Lundi	☒	9 h – 12 h et 14 h – 17 h
Mardi	☒	14 h – 17 h
Mercredi		14h – 17 h
Jeudi	☒	9 h – 12 h
Vendredi		9 h – 12 h et 14 h – 17 h
Samedi		9 h – 12 h et 14 h – 17 h



Pour les gros encombrants (appareils ménagers, meubles, ferrailles...) un ramassage à domicile, à raison de 3 objets par foyer, est effectué par la Communauté des Communes sur inscription auprès de celle-ci.

ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue le mardi dès 5 h du matin.

Il est donc conseillé de déposer vos poubelles en bordure de voirie la veille au soir.



TRI SÉLECTIF

Pour tout dépôt de verre, papier, plastique et boîtes de conserves, des containers appropriés sont à votre disposition sur le parking du cimetière.

Il est rappelé que le dépôt des encombrants près des containers du parking du cimetière est interdit. Vous devez les porter à la déchetterie de Casteljaloux. Il n'est pas acceptable que certains ne respectent pas cette obligation. Ce sont des frais supplémentaires pour la commune qui doit assumer la charge de les ramasser et de les transporter à la déchetterie.

Pendant que notre employé communal le fait, il ne peut faire le reste de son travail !

Nous comptons sur votre sens de responsabilité citoyenne.



C'EST DÉCIDÉ, JE ME METS AU COMPOSTAGE !

Mes **BIODÉCHETS**
sont des **RESSOURCES**
qui ne doivent plus finir à la poubelle !

Déchets alimentaires + Déchets verts

Je commande dès maintenant mon composteur au
siège de la Communauté de Communes par
téléphone au **05.53.83.65.60** ou par email à
l'adresse **accueil@3clg.fr**

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi : 9h - 12h30 | 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h30



VALORIZON

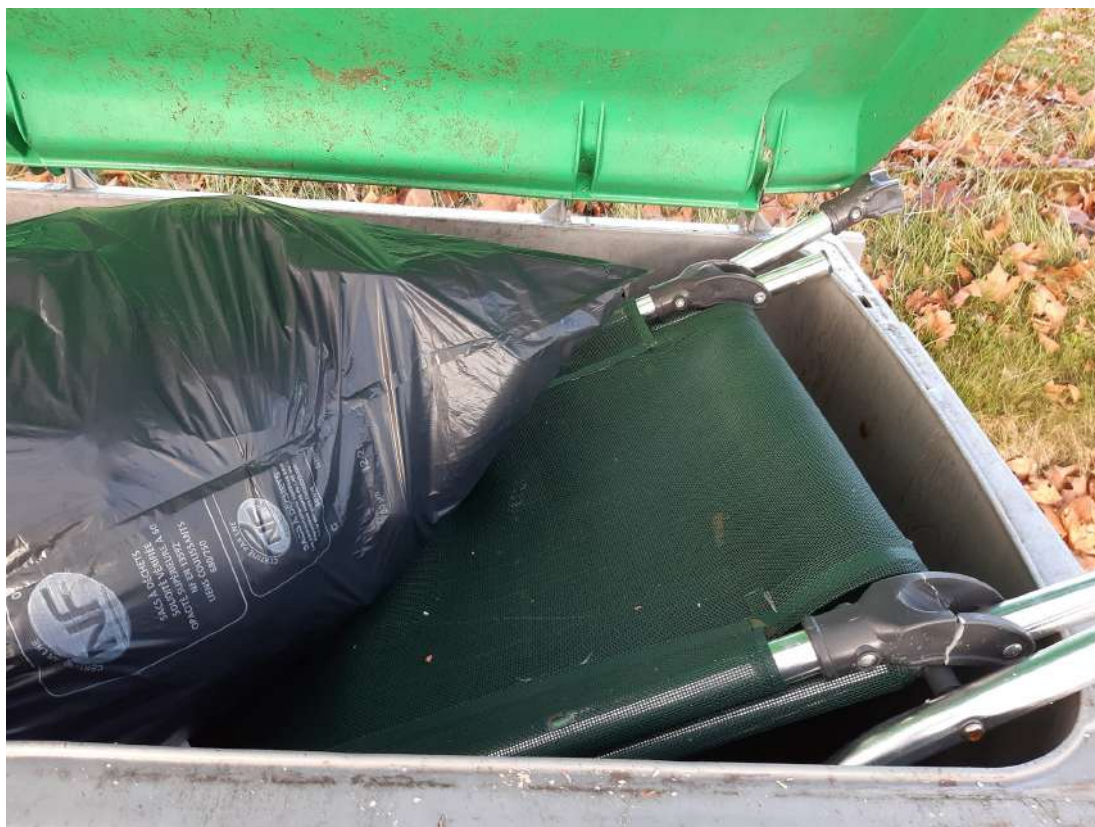
Il faut toujours rappeler que **les containers ne sont faits QUE pour les sacs contenant les déchets ménagers** qui ne peuvent être ni recyclés, ni compostés...

Voici encore quelques exemples de ce que l'on peut y trouver...

Ça n'est pourtant pas faute de le dire !!



Trouvez les erreurs !



POUR TOUT ÇA, JE VAIS EN DÉCHETTERIE !



AMEUBLEMENT



BATTERIES



BOIS



BOUTEILLES
PLASTIQUES



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



DÉBRAIS / GRAVATS



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



DÉCHETS VERTS



DSEE



ENCOMBRANTS



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



LAMPES



LIQUIDES DE FREINS



LIQUIDES
DE REFRIGÉRISEMENT



MÉTAUX



MOBILIER



PAPIERS



PELOUSE



PILES ET
ACCUMULATEURS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



PNEUMATIQUES



POLYSTYRÈNE



RADIOGRAPHIES



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI



TEXTILES



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



VERRES

DÉCHETTERIE DE CASTELJALOUX ROUTE DE MARMANDE 47700 CASTELJALOUX

Lundi	09h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mardi	-	14h00 - 17h00
Mercredi	-	14h00 - 17h00
Judi	09h00 - 12h00	-
Vendredi	09h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Samedi	09h00 - 12h00	14h00 - 17h00

DÉCHETTERIE DE HOUEILLÈS ANCIENNE GARE 47420 HOUEILLÈS

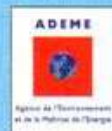
Lundi	-	-
Mardi	-	-
Mercredi	-	15h30 - 17h30
Judi	-	-
Vendredi	-	15h30 - 17h30
Samedi	-	15h30 - 17h30

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

**POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !**



© ADGMA, Centre-Yvelles-Luère



Ne brûlez pas vos déchets verts....

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.

Au-delà des **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendie**, le brûlage à l'air libre émet de **nombreux polluants** en quantité importante, dont les **particules**, qui véhiculent des composés **toxiques et cancérigènes**. *particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.



La France compte 3.5 millions de personnes souffrant d'asthme

Les **particules fines** sont un facteur majorant du nombre et de l'intensité des **crises d'asthme** et **d'allergies**. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ **48 000 décès anticipés en France** dont **3 500 en Nouvelle-Aquitaine** (source : Santé Publique France, juin 2016).

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les Français produisent en moyenne **160 kg de déchets verts par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûleraient** alors que c'est interdit, ce qui représente **près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés** à l'air libre chaque année en France (source : ADEME).



Brûler 50kg de végétaux émet autant de particules que...

6 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul...



9800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine...

37900 km parcourus par une voiture essence récente en circulation urbaine...



source Lig'air 2014

... valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol, existent.

Le broyage

Petits et gros branchages broyés permettent de **réutiliser les déchets verts sur place**, en paillage ou en apport dans le composteur.

Broyez vos déchets verts sur place !

Passez la tondeuse sur vos petits branchages pour les broyer. Renseignez-vous pour un prêt de broyeur (voisins, associations, mairies, entreprises paysagères...)

Le paillage

Simple et peu coûteux !

Il permet de nourrir et de **conserver l'humidité** des sols, de **protéger du gel** les végétaux fragiles et il **évite la pousse des mauvaises herbes**. Disposez feuilles mortes, résidus de jardin, brindilles et branches coupées en morceaux ou broyées au pied des plantes et arbustes.

Le compostage



Bon à savoir

A Villeneuve-sur-Lot, *Horizon Vert* propose un **service gratuit de broyage**.

Une expérimentation de **broyeur collectif** à destination des habitants est menée sur plusieurs communes (Fourques-sur-Garonne, Le Mas d'Agenais, Virazeil, Grateloup Saint-Guayrand).



Astuce Mulching : Laissez l'herbe finement coupée par votre tondeuse sur votre pelouse !

Individuel ou collectif

Tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin **un engrais naturel et de qualité** pour toutes vos plantes.

C'est facile d'être écocitoyen !

Renseignez-vous : la majorité des collectivités mettent à disposition des composteurs et développent des projets collectifs.

Adopter ces pratiques permet de ne pas utiliser de produits chimiques et de faire des économies !



tidéo

LOT-ET-GARONNE
Le Département



Transport à la demande Destinations et tarifs

1 ticket = 5 €

1 carnet de 10 tickets = 50 €

(tickets à prendre à la conductrice de la voiture.)

- * 1 ticket par trajet / 2 tickets pour un aller-retour pour les 27 communes de l'intercommunalité. → **5 ou 10 €**

Allons, Antagnac, Anzex, Argenton, Beauziac, Bouglon, Boussès, Casteljaloux, Caubeyres, Durance, Fargues/Ourbise, Grézet-Cavagnan, Guérin, Houeillès, La Réunion, Labastide Castel-Amouroux, Leyritz-Moncassin, Pindères, Pompogne, Poussignac, Romestaing, Ruffiac, Saint Martin de Curton, Sainte Gemme-Martailac, Sainte Marthe, Sauméjan, Villefranche du Queyran.

- * 2 tickets par trajet / 4 tickets pour un aller-retour vers les communes hors de l'intercommunalité → **10 ou 20 €**

BARBASTE, BEAUPUY, COCUMONT, FOURQUES-SUR-GARONNE, LAVARDAC, MARMANDE, MAS D'AGENAIS, NÉRAC, TONNEINS.

SAUF POUR LES DÉPLACEMENTS MÉDICAUX

qui sont, eux, à 5 € aller ou 10 € aller-retour (soit 1 ou 2 tickets), quelle que soit la destination.



Les bénéficiaires sont les personnes dont le dossier a été accepté par les services de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne.

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès de votre mairie ou de l'accueil de la Communauté de Communes et à nous transmettre.

Les demandes de transport se font auprès de la Communauté de Communes **AU MINIMUM 48 heures avant le déplacement souhaité,**

- * **La veille du départ**, vous serez contacté par l'entreprise **Handi-Wagala** pour confirmer le rendez-vous et préciser l'heure de départ.
- * **Deux membres d'un même couple** bénéficiaires chacun du transport à la demande et qui souhaitent utiliser le service en même temps, payent chacun leur place.
- * **Deux personnes**, toutes deux bénéficiaires du transport à la demande, **dont une seule a un rendez-vous**, souhaitant se rendre à la même destination, payent chacune leur place.
- * **La possibilité d'accompagner**, à titre payant, une personne bénéficiaire, est conditionnée par l'existence d'une place disponible pour la destination envisagée.





Dommmages réseaux

Permet à toute personne
de signaler une anomalie constatée
sur des équipements du réseau Orange.

En signalant ces anomalies, chaque administré permet à Orange de réparer rapidement ses installations et de maintenir ainsi la bonne qualité de service.

De plus, vous pouvez suivre votre signalement.

Pour la commune c'est un véritable gain :

- ① En facilitant l'utilisation d'outils digitaux par les citoyens sur un sujet important,
- ② En les rendant autonomes sur le signalement et le suivi des dysfonctionnements,
- ③ En permettant au plus grand nombre d'être acteur dans la maintenance du réseau téléphonique sur la commune.

Il vous suffit d'utiliser ce lien :

<https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

... ou de chercher dommage réseau sur votre moteur de recherche internet.

Jeunes : une aide de 200 euros pour passer le Bafa

Publié le 27 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © New Africa - stock.adobe.com

Une aide de 200 € sera versée en 2022 à 20 000 jeunes pour financer en partie leur formation aux métiers de l'animation, qui souffrent d'un manque de main-d'œuvre, a annoncé le 25 octobre 2021 le secrétariat d'État à la jeunesse et l'engagement.


Qui est concerné ?

Tout jeune qui souhaite passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). Ces brevets sont indispensables pour travailler dans un centre de loisirs ou une colonie de vacances.

 **À noter :** Plus de 5 000 postes dans les métiers de l'animation seraient à pourvoir.

Qu'est-ce que le BAFA ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont deux diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Pour décrocher le BAFA, il est nécessaire de suivre une formation, composée de 2 sessions et d'un stage pratique. Les jeunes qui envisagent de s'inscrire doivent avoir au moins 17 ans.

 **À noter :** En 2011, ce brevet était attribué à 53 000 personnes. En 2019, ce chiffre a chuté à 43 000. Et la crise du Covid est venue compliquer les choses, en empêchant la tenue de nombreuses sessions de formation.

Conditions d'inscription

Pour vous inscrire au BAFA, vous devez impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale), mais l'inscription administrative sur le site internet du BAFA/BAFD [est autorisée 6 mois avant](https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd).

Comment sera versée cette aide ?

Cette aide exceptionnelle de 200 € sera versée sous condition de ressources en fonction du quotient familial et permettra à des jeunes désireux de passer les brevets BAFA/BAFD de travailler en centres de loisirs ou colonies de vacances.

Quel est le coût de la formation ?

Le coût de la formation varie entre 800 € et 900 €.

Il est possible de bénéficier des aides des collectivités territoriales ou de la Caisse d'allocations familiales, parfois en échange d'heures + [d'engagement citoyen](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34230).

 **À noter :** Les jeunes accompagnés dans leurs formalités et conseillés par l'organisme de formation n'auront pas à avancer les frais.

Et aussi

- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) [\[https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2111\]](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2111)
- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) [\[https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2113\]](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2113)

Pour en savoir plus

- Une aide de 200 € pour les jeunes qui passent leur BAFA [\[https://www.gouvernement.fr/une-aide-de-200-eu-pour-les-jeunes-qui-passent-leur-bafa\]](https://www.gouvernement.fr/une-aide-de-200-eu-pour-les-jeunes-qui-passent-leur-bafa)
Premier ministre
- BAFA-BAFD [\[https://www.jeunes.gouv.fr/BAFA-BAFD/\]](https://www.jeunes.gouv.fr/BAFA-BAFD/)
Ministère chargé de la jeunesse
- Le BAFA [\[https://www.jeunes.gouv.fr/Le-BAFA?fbclid=IwAR0aV88p8oZi63xCHiZMB1G6jX0dPxAlNnM4VOCWn7QcTcuYgJzTy5eTw\]](https://www.jeunes.gouv.fr/Le-BAFA?fbclid=IwAR0aV88p8oZi63xCHiZMB1G6jX0dPxAlNnM4VOCWn7QcTcuYgJzTy5eTw)
Ministère chargé de la jeunesse

**Tu as ou vas
avoir 18 ans...
IMPORTANT !**

**À 18 ans,
le pass c'est 300€
pour tes envies**

de livres, d'opéras,
de concerts, d'expos,
de cinéma, de musées,
de festivals, de
séries, de cours de
musique ou de
danse, de théâtre...
de culture.

**pass
Culture** 



* Disponible en France métropolitaine et Outre-mer. Plus d'informations sur pass.culture.fr



Le Pass Culture

C'est quoi ?

Le pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture. Ce dispositif te permet d'avoir accès l'année de tes 18 ans à une application sur laquelle tu disposes de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon tes envies, les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier d'un compte personnel numérique, il faut :

- ✦ Avoir 18 ans au moment de l'activation du compte. *La démarche est possible jusqu'à la veille du 19^{ème} anniversaire,*
- ✦ Résider en France métropolitaine ou en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna. Si vous êtes étranger, vous devez résider en France depuis plus d'un an.
- ✦ Souscrire aux conditions générales d'utilisation de l'application.

Comment ça marche ?

Tu dois télécharger sur ton smartphone ou ton ordinateur, l'application dédiée au Pass Culture et t'y inscrire...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59387>

Lors de ton inscription, tu devras scanner et joindre les documents suivants :

- ✦ Pièce d'identité,
- ✦ Justificatif de domicile à ton nom. Si tu n'en as pas, tu dois joindre un justificatif de domicile de la personne qui t'héberge ainsi qu'une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de cette personne.

Une fois ton inscription acceptée, tu reçois une confirmation par courriel et ton compte est crédité d'une somme de 300 € à utiliser dans les 2 ans, en une ou plusieurs fois selon l'activité ou l'achat concerné. Le montant de tes achats est déduit automatiquement de ton crédit.



Tu peux réserver des offres culturelles directement sur l'application. De nombreuses offres gratuites sont également proposées sur le pass Culture !

Pour quelles offres ?

Avec ton pass Culture, tu peux réserver des places de concert, de théâtre, de ciné, de spectacle, ton billet pour un festival mais aussi acheter des livres, des vinyles, prendre des cours de musique, de photo ou encore prendre un abonnement à une plateforme de streaming...



Le pass Culture a mis en place un **plafond de 100€ pour les biens numériques** (ebook, abonnement SVoD, jeux vidéo...) afin de te permettre de découvrir et diversifier tes pratiques culturelles.

+ Les biens physiques :

Si un bien matériel présent sur l'application (CD, livres, DVD, instruments de musique, vinyles, matériel beaux arts, etc.) t'intéresse, tu peux l'acheter via l'application puis le retirer au point de vente sur présentation de ton code de réservation et d'une pièce d'identité.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, **il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels**. N'oublie pas de vérifier que le bien matériel que tu veux acheter est bien disponible chez un acteur culturel proche de chez toi. Si tu n'en trouves pas, écris-nous !

Les livres scolaires et parascolaires, les accessoires pour instruments de musique, le matériel informatique (ordinateur, téléphone...) ainsi que le matériel artistique ne sont pas pris en charge pas le pass Culture.

+ Les biens numériques :

Si une offre en ligne présente sur l'application pass Culture (musique en streaming, vidéo à la demande, presse en ligne, jeux vidéo en ligne, etc...) t'intéresse, tu peux la réserver via l'application. Tu recevras un code te permettant de bénéficier de l'offre.



+ Les sorties et activités artistiques et culturelles :

Si un événement de type sorties culturelles (cinéma, théâtre, concerts, musées, festivals, etc.), pratiques artistiques (stages et ateliers de pratique, cours de danse, de dessin, de musique, de photo, etc.), rencontres (rencontres avec artistes, découverte de métiers...),

t'intéresse, tu peux l'acheter via l'application. Tu recevras un code qui te permettra de retirer tes places, ou/et un mail de confirmation d'inscription à l'événement que tu as choisi.



A savoir...

Le pass Culture sera bientôt élargi **aux moins de 18 ans**. Un collégien touchera 25 € par an à partir de 13 ans dans son Pass Culture, puis 50 € par an pendant ses années de lycée et 300 € à ses 18 ans, soit un total de 500 €.

Les jeunes de moins de 18 ans peuvent déposer un dossier de **pré-inscription dès maintenant** sur le site Démarches Simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-pass-culture>

... mais il sera validé une fois que la date anniversaire sera passée.

Avant le 21 mai 2021, le compte était crédité d'une somme de 500 €. Cette somme doit être également utilisée dans les 2 ans à partir de l'activation du compte.

Pour certains événements, il est possible de réserver deux places, une pour soi, et une pour un invité. Cela est alors précisé dans l'offre.

Si tu as des questions ou des difficultés avec l'application ?...

<https://aide.passculture.app/fr/collections/2834459-jeunes>

Pour en savoir plus :

<https://pass.culture.fr/>



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

La prévention santé en ligne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 25 février 2021



L'ASEPT Périgord Agenais propose aux seniors des actions en ligne

Les habitudes de vie de l'ensemble de la population, et davantage encore des personnes de plus de 60 ans, ont dernièrement été bousculées. Pour leur permettre de continuer à bénéficier de messages de prévention en matière de santé et continuer à travailler le lien social grâce aux actions collectives, l'ASEPT, accompagnée des caisses de retraites et de ses partenaires, a développé une offre de prévention en ligne :

Conférences santé en ligne

1 heure pour s'informer ! Ces réunions abordent différentes thématiques en lien avec votre santé : le sommeil, la gestion du stress, le mal de dos, les bienfaits du rire sur la santé etc...

Les ateliers Mémoire en ligne

Restez connectés !

3 séances d'1h30 pour redécouvrir les possibilités de votre mémoire et mettre en place des stratégies afin de faciliter la mémorisation au quotidien.

Un animateur vous accompagne durant les séances en alternant conseils théoriques et applications ludiques.

Les ateliers Vitalité en ligne

3 séances d'1h30 pour apprendre à mieux manger, bien bouger et dormir, pour prendre soin de sa santé !

Un animateur vous apporte des conseils pour identifier les activités et bonnes pratiques qui favorisent votre bien-être.

Les ateliers Form'équilibre en ligne

Gardez l'équilibre à la maison !

6 séances d'1h30 pour découvrir des exercices ludiques, simples à réaliser au quotidien dans toutes les pièces de la maison. Un animateur vous apporte les clés d'une activité physique adaptée à vos besoins, en toute sécurité.

Inscription sur le site www.asept-perigord-agenais.fr

Qui est l'ASEPT Périgord Agenais ?

L'ASEPT Périgord Agenais œuvre à la prévention santé des seniors. Sa mission est de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les populations rurales et urbaines dans l'idée du vieillissement réussi.

Des conférences et des ateliers, adaptés à toute personne à partir de 55 ans, sont proposés sur l'ensemble de la Dordogne et du Lot et Garonne.

Association à but non lucratif, l'ASEPT Périgord Agenais regroupe au sein de sa structure plusieurs organismes soucieux de développer des initiatives pour améliorer la santé des seniors.

Ses partenaires institutionnels sont la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de la Région Aquitaine (CARSAT), la Mutualité Sociale Agricole Dordogne Lot-et-Garonne (MSA), la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, l'Agence Régionale de Santé, l'IRCANTEC et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

ASEPT Périgord Agenais - 7 place du Général Leclerc - 24000 PERIGUEUX - Tél.: 05 53 02 68 76
www.asept-perigord-agenais.fr





05 53 67 78 42

la-conciergerie-solidaire@msa-services.fr

En quoi La conciergerie d'Ici peut-elle vous aider ?

Vous avez des difficultés pour réaliser des actions dans votre quotidien comme par exemples :

- ✓ effectuer des petits travaux ou vous avez besoin de conseils d'aménagement pour votre logement (fixer une barre d'appui, un coffre à clé).
- ✓ réaliser vos courses alimentaires ou de premières nécessités, un déplacement à effectuer et vous auriez besoin d'une personne pour permettre de vous rendre à un RDV.
- ✓ partager des moments de convivialité, de loisirs et vous aimeriez retrouver d'avantage de lien social.
- ✓ faire des démarches administratives sur un outil informatique...

La conciergerie vous met en relation avec des partenaires de confiance proposant des services de qualité au plus près de vos attentes.

Par un simple appel gratuit, Mathilde est à votre écoute, elle vous conseille et vous oriente.

La conciergerie propose également un service « petit bricolage »

50 % de réduction ou crédit d'impôt



Présence Verte
à vos côtés depuis
plus de 30 ans

Votre autonomie en toute liberté !

La téléassistance Présence Verte permet de préserver votre qualité de vie à domicile.

Equipé d'un bracelet ou collier vous pouvez rester actif et protégé à domicile. En cas de besoin un simple appel sur le déclencheur vous permettra de dialoguer avec l'opérateur de la centrale Présence Verte, à votre écoute 24h/24 et 7j/7 pour demander du secours.

Il vous suffit de prendre contact avec Présence Verte Guienne, un conseiller vous rencontrera à domicile pour vous présenter le service et adapter les prises en charges possibles.

Présence Verte Guienne s'engage dans 2 actions de prévention en vous proposant le service gratuitement pendant 3 mois :

Plan Canicule et Plan Grand Froid.



Que de jolis costumes pour les élèves et les Equipes Educa-

R
P
R

RAPPEL : avant toute inscription dans une des école du RPI, il faut passer

Carnaval dignement fêté par les élèves de La Réunion, Villefranche du Queyran, Leyritz-

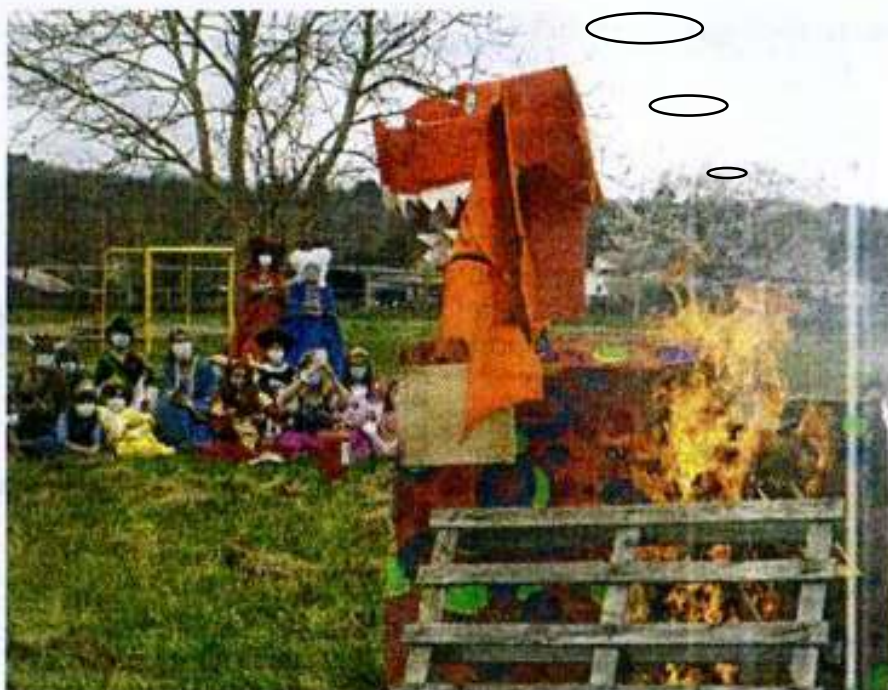
VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN Le défilé des écoliers



LA RÉUNION

Reines et rois ont brûlé leur géant

Domage le coronavirus n'a pas suivi le Géant Carnaval !



Le géant carnaval en flammes à La Réunion. PHOTOM.C.



Mesdames, Messieurs

La saison 2020/2021 aura duré 2 mois à cause de la crise sanitaire.

Nos séniors ont disputé 5 rencontres. Nos cadets et juniors 4 rencontres.

L'école de rugby a organisé un tournoi début Octobre.

L'activité Ecole de rugby a pu reprendre en janvier, en respectant les règles sanitaires, et les formes de jeu de la Fédération.

La clôture des activités de l'école de rugby s'est terminée le 26 juin au stade Intercommunal du Queyran. Sur la journée, les enfants et parents ont pu participer à plusieurs activités mises en place par les éducateurs. La soirée s'est terminée par une auberge espagnole avec de nombreux participants.

Nous tenons à remercier les éducateurs et parents, de nous avoir apporté leur confiance pour maintenir les activités durant la crise.

Nos activités ont repris au mois d'août pour les séniors ainsi que les cadets et en Septembre pour l'école de rugby.

Notre groupe cadet est engagé en championnat nouvelle Aquitaine avec le pôle Albret.

Notre équipe senior évolue en Promotion Honneur Région 1 dans la Ligue de rugby Nouvelle Aquitaine.

Suite à la crise sanitaire notre association subit également la perte de bénévoles et de certains joueurs qui ont trouvé d'autres loisirs.



Malgré cette crise nous restons solidaires pour faire vivre notre association et être représentatifs au niveau de nos communes.



Je tiens à remercier tous les dirigeants, les bénévoles et les joueurs de leur implication pour nos travaux et l'organisation des festivités ainsi que nos partenaires qui nous apportent une aide

Je remercie aussi les Maires des communes et le Président du SIVU pour la confiance qu'ils nous accordent.

Merci au Conseil Départemental, à la Communauté des Communes, aux Municipalités, Partenaires ; votre présence active est le témoignage de votre confiance et de votre engagement dans la réussite du Racing Club Queyrannais.

Jean-Marc GARIN



PASSION PARTAGE

Une année se termine et
ressembler à
ce

la suivante semble
la précédente de façon étrange. Est-
que cette pandémie va nous faire revenir à un
mode de vie plus respectueux de notre environnement, à
des comportements usuels plus économes en énergie ?

En tout cas pour ce qui est de notre association pour Madagascar nous continuons à
œuvrer, à notre modeste échelle,
pour leur venir en aide.

Cette année nous avons réalisé,
en partenariat avec une autre
association « Scolarisation
Madagascar » qui était maître
d'œuvre du chantier, une école
pour 152 gamins qui étaient
auparavant, pas ou peu
scolarisés.



Nous avons financé la
construction d'un puits, d'un château d'eau, de panneaux solaires et de la pompe...



... ainsi que 5 bornes fontaines réparties dans l'école.

A cela est venue s'ajouter la construction de latrines et de leur réseau d'épandage...



Cette école a ouvert ses portes le 14 septembre 2021 pour le plus grand bonheur de ces enfants !



... Ils ont maintenant 4 jours ½ de classe par semaine, un repas à la cantine et aussi des fournitures scolaires, une blouse d'une même couleur pour tous les enfants d'une même classe, ainsi que des vêtements corrects.

FIFALIANA est le nom donné à cette école...

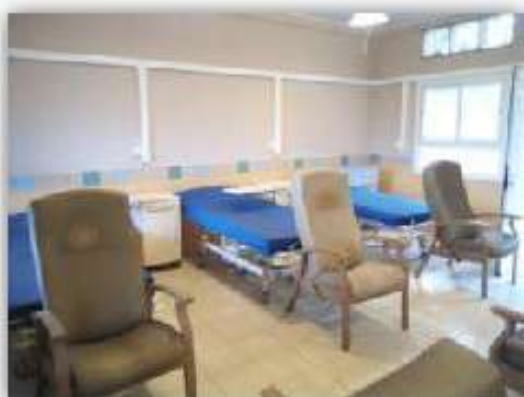


... et il veut dire *sourire*

A SOAVINARIVO, où notre projet d'adduction d'eau avait abouti, la prolongation vers un autre hameau avec l'apport de 3 bornes fontaines a été réalisée et tout fonctionne correctement !



A MANANJARY l'hôpital Sainte Anne ne va pas tarder à ouvrir ses portes ! Les officiels (ministre, médecin délégué...) sont venus visiter les lieux afin d'autoriser l'ouverture. Ils ont été enchantés par ce qu'ils ont vu et ont encouragé Jean-Yves à faire les dernières démarches rapidement. Tout est en bonne voie.



Les chambres d'hospitalisation et la salle de réveil sont terminées. Quelques finitions aux blocs opératoires et l'hôpital pourra ouvrir ses portes.

Les cuisines sont prêtes à fonctionner, la première récolte de riz pour nourrir les malades et le personnel a eu lieu ces dernières semaines, le poulailler est en fonction.

Le médecin qui sera responsable du service de médecine est déjà sur place depuis quelques mois et a commencé à prodiguer quelques soins aux ouvriers et à leurs familles.



Par contre impossible de se rendre sur la grande île, la frontière a rouvert le 6 novembre et aussitôt les prix du voyage ont atteint des sommes inabordables.

De plus, rien n'est sûr quant au maintien de l'ouverture des frontières..... aussi nous avons jugé plus prudent d'attendre des jours meilleurs pour faire le voyage.

Mais il est vrai que de ne pas se rendre sur place freine nos ardeurs et il est compliqué de lancer des projets sans se rendre sur place pour évaluer de visu leur bonne faisabilité.

Pourtant les Malgaches ont immensément besoin d'aide, ce n'est pas la covid qui les fait souffrir mais bien *la famine* qui ravage tout le sud du pays où les gens meurent de faim et de soif. *Il n'a pas plu depuis trois années*, aussi il n'y plus de cultures, plus de réserve d'eau....Ils en sont réduits à faire bouillir des feuilles de cactus et de la couenne de zébu pour tromper leur faim plus que pour s'alimenter.

Les ravages
de la
sécheresse :
il n'a pas
plu depuis 3
ans. La
famine
guette...



Réchauffement climatique sans doute, mais aussi une déforestation systématique du peu de végétation présente.

Quoiqu'il en soit c'est toute une population (environ 3 millions d'âmes dans cette région sud de l'île) qui, dans une misère profonde est en train de mourir.... et nous aimerions tant venir leur apporter la goutte d'eau qui ne les sauverait peut-être pas, mais qui les aiderait à surmonter ces épreuves terribles.

Notre association est à l'écoute de cette misère et nous continuerons nos efforts pour aider ces gens qui savent qu'ailleurs on a de l'eau à notre robinet et que notre frigo est bien garni, mais ils se taisent car il n'y a pas grand monde pour les écouter...

C'est sur cette bien triste note que je vous souhaite en mon nom et au nom de notre association ADRAR Une Goutte d'eau, une année pleine de bonnes résolutions.

Claude Binet

Président de l'ADRAR

Bonne année 2022



Le club de
gymnastique
volontaire

vous souhaite une

Bonne et heureuse
année 2022

Malgré la pandémie, nous avons pu reprendre les cours début octobre en respectant toutes les précautions en vigueur.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour ces cours de remise en forme et renforcement musculaire prodigués par un coach sportif.

Les cours se font
tous les jeudis de 20h00 à 21h00.
Les hommes et les femmes sont les bienvenus.
La cotisation annuelle est de 50 €.

Vous pouvez venir à un cours gratuitement pour vous rendre compte de ce que nous faisons. Tout le matériel est fourni.
Le club espère de nouveaux adhérents afin que l'association perdure dans son existence.

Tél. : 06 20 80 32 44